Réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
Séance du 6 février 2014

Compte rendu

Le 6 février deux mille quatorze, à neuf heures trente, le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du MORBIHAN, 6 bis rue Olivier de Clisson à VANNES, sous la Présidence de Monsieur Loïc LE MEUR, Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

ETAIENT PRESENTS :

- *En qualité de représentants des élus :*

- Mme Agnès LE GOUGAUD, Maire de PLUMELIN
- M. Léon GUYOT, Maire de PLUMELEC
- M. Dominique LE NINIVEN, Maire de PRIZIAC
- M. Pierre HAMERY, Maire de PORCARO
- Mme Geneviève MARCHAND, Maire de SAINT PIERRE QUIBERON
- M. Jean-Pierre RIVOAL, Maire de TREDION
- M. André LE ROUX, Maire de LOCMIQUELIC
- M. Adrien LE FORMAL, Maire de PLOUHINEC
- Mme Denise KERVADEC, Maire de BRANDIVY

- *En qualité de représentants du personnel :*

- Mme Claude JEGO, Adjoint territorial d'animation de 1ère classe, Commune de LOCMIQUELIC
- M. Stéphane LE BRIS, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Communauté de Communes du pays de MAURON en Brocéliande
- Mme Sylvie LE QUERE, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Commune de ROHAN
- M. Gilles DREANO, Agent de maîtrise principal, Commune de GUEGON
- M. Denis EVENAS, Agent de maîtrise, Commune de COLPO
- M. Yann RICHARD, Attaché, Commune de PLOUHARNEL
- M. Jean OLIVIERO, Agent de maîtrise principal, Commune de CLEGUEREC
- M. Stéphane DUMONT, Adjoint technique territorial principal de 2ème classe, Commune de PLOUHINEC, suppléant de M. Gérard BOTHEREL
- M. Laurent GIGUET, Adjoint technique territorial de 2ème classe, Commune de LARMOR BADEN

- *Assistaient également à la réunion* :

- M. Lionel KERDUDO, Directeur du pôle Santé au travail, CDG du Morbihan
- M. Yves KERVEGANT, Conseiller en hygiène et sécurité du travail, pôle Santé au travail, CDG du Morbihan,
- Mme Raphaëlle GRUJARD, Psychologue du travail, pôle Santé au travail, CDG du Morbihan
- M. Cédric JARNO, Chargé de mission, pôle Santé au travail, CDG du Morbihan
- Mme Sophie LE GOVIC, Secrétaire du CHSCT, pôle Santé au travail, CDG du Morbihan
- Docteur Bruno LOZACHMEUR, Médecin coordonnateur, AMIEM

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

- M. Jean-François LE NEILLON, Maire de LANDEVANT
- M. Gérard BOTHEREL, Agent de maîtrise, Commune de SULNIAC
- Mme Florence ALLANOS, Adjoint territorial d'animation de 1ère classe, Commune de PONT SCORFF
- Mme Maryline RIZIO, Adjoint technique territorial de 2ème classe, CCAS de BUBRY
- Mme Marie-Christine LE STRAT, Agent de maîtrise, CCAS de LOCMIQUELIC,
- Mme Anne CHATTÉ, Agent social de 2ème classe, CCAS de GROIX, suppléante de M. Gérard BOTHEREL
- Mme Claudie LE DRENOU, Agent social de 2ème classe, CCAS de SERENT, suppléante de Mme Florence ALLANOS
- Mme Rachelle GUILLEMOT, Agent social de 1ère classe, CCAS de GUEMENE SUR SCORFF, suppléante de Mme Florence ALLANOS
- M. Guénaël LANCO, Opérateur territorial des activités physiques et sportives principal, commune de GROIX, suppléant de Mme Florence ALLANOS

Monsieur le Président présente l'ordre du jour.

Madame Agnès LE GOUGAUD est désignée en qualité de Secrétaire de séance, Monsieur Denis EVENAS en qualité de Secrétaire Adjoint.

Le Président informe les membres du CHSCT du départ de Caroline DAUBENFELD, ergonome au CDG du Morbihan depuis trois ans et qui a parfaitement accompli la mission confiée dans le cadre de la convention 2011-2013 avec le FIPHFP.

Approbation du procès-verbal de la réunion du CHSCT du 10 octobre 2013

Le procès-verbal de la réunion du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail du 10 octobre 2013 est approuvé, à l'unanimité, par les membres de l'instance.

Analyse des risques professionnels

Bilan des accidents du travail

Il est dénombré, en 2013, 156 accidents dont 104 avec arrêt totalisant 1 832 jours d'incapacité de travail, incluant 8 accidents de trajet dont 6 avec arrêt totalisant 117 jours d'arrêt. Cela représente une hausse de 12 % en terme de fréquence et de 15 % en terme de gravité. Par voie de conséquence, les taux de fréquence et de gravité ainsi que l'indice de fréquence sont en forte augmentation.

Ce sont les communes qui ont eu, proportionnellement au nombre d'agents, le plus d'accidents et de jours d'arrêt.

La gravité moyenne des accidents de service avec arrêt est de 17,5 jours. Si on retire 10 % des accidents les moins graves et 10 % des accidents les plus graves (arrêt moyen à 80 %), on arrive à un arrêt moyen de 13,9 jours par arrêt. Par type de collectivité, l'arrêt moyen le plus important est pour les intercommunalités (20,4 jours) et l'arrêt moyen à 80 % le plus important est dans les CCAS (17,8 jours).

A l'occasion du prochain CHSCT, il sera procédé à une analyse plus fine de l'accidentologie 2013.

Accidents/maladies professionnelles en lien avec le service

Au 16 janvier 2014, 44 accidents et 5 maladies professionnelles ont été déclarés depuis la séance du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 10 octobre 2013.

Communes

- Baden
- Bubry
- Colpo
- Crac'h
- Damgan (1 maladie professionnelle – 2 accidents)
- Guémené sur Scorff
- Kervignac
- La Chapelle Caro
- La Roche Bernard
- Le Bono (2)
- Le Faouët
- Limerzel
- Locoal Mendon
- Locqueltas
- Loyat
- Meucon (maladie professionnelle)
- Missiriac
- Mohon (maladie professionnelle)

- Monterblanc
- Naizin
- Nivillac
- Plougoumelen (2)
- Plumergat (maladie professionnelle)
- Pluneret (2)
- Port-Louis
- Saint Barthélémy
- Saint Jean Brévelay
- Saint Nolff (1 maladie professionnelle - 1 accident)
- Saint Servant sur Oust
- Sainte Anne d'Auray
- Sulniac (4)

CCAS

- Carentoir FL
- Guémené sur Scorff FL
- Locmiquélic FL
- Plouray FR (3)
- Sarzeau SAAD
- Surzur SAAD

Structure de coopération intercommunale / Autre établissement public

- Communauté de Communes de la région de Plouay

Concernant la déclaration d'accident d'une commune et la question de la prévention lors des interventions en hauteur, une visite sur site est proposée afin de comprendre les circonstances de l'accident et éviter qu'il ne se reproduise.
Cette délégation sera composée d'un représentant des élus et d'un représentant du personnel, accompagnés d'un agent ACFI du CDG du Morbihan.

A propos des maladies reconnues imputables au service, le CHSCT exprime sa préoccupation autour des situations de manutention manuelle de charges (voir tableau des maladies professionnelles n°98). Cette question sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion, ainsi que la démarche Prévention des Risques des Activités Physiques "PRAP".

Aménagement des locaux et des lieux de travail

- Commune de Radenac

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail émettent un avis favorable au projet.

Démarches d'évaluation des risques professionnels

Focus : signature d'un accord-cadre sur les RPS

Un protocole d'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé le 22 octobre 2013 par la ministre avec les représentants des organisations syndicales et des employeurs publics.

Ce protocole vise à intégrer durablement la prise en compte des RPS au même titre que les autres risques professionnels dans les politiques de prévention puis d'aller à terme vers des mesures plus larges d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT).

Le protocole insiste sur certains éléments primordiaux tels :

- la participation des agents à chaque étape du processus de mise en place des plans ;
- le rôle et la place de l'encadrement dans la formation, initiale comme continue, à la prévention des RPS. La QVT devra être intégrée dans les objectifs de l'encadrement ;
- le rôle indispensable des CHSCT, dont les membres bénéficieront de 2 jours de formation dédiée à la prévention des RPS en 2014 ou 2015, dont au moins une journée en 2014.

Les membres du CHSCT prennent acte de la signature de cet accord-cadre sur les RPS.

Document unique d'évaluation des risques professionnels : lancement de la démarche

Six collectivités informent le CHSCT du lancement de la démarche :

- Communauté de Communes du pays de La Gacilly
- Commune de Lanvénégen
- CCAS de Lanvénégen
- Commune de Marzan
- Commune de Monterrein
- Commune de Persquen

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail émettent un avis favorable à ces initiatives qui visent à :

- ***prendre connaissance de la valeur des risques professionnels, mettre en évidence des marges de progression dans la prévention et la maîtrise de ces risques ;***
- ***tenir à disposition des acteurs territoriaux de la prévention des risques professionnels un document unique, accessible, sincère et qui garantit la traçabilité de l'information ;***

- ***informer et donner des instructions appropriées aux agents ;***

- ***se mettre en conformité avec les textes et les articles précités.***

Programmes annuels de prévention des risques professionnels

Trois collectivités présentent aux membres du CHSCT leur programme annuel de prévention issu du travail sur l'évaluation des risques professionnels :

- Commune de Priziac
- Commune de Peillac
- Commune de Plouhinec

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail émettent un avis favorable aux projets.

Informations diverses

Création CHSCT

- Ville de Pluneret

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail prennent acte de la création du CHSCT local.

Seconde convention CDG/FIPHFP 2014-2016

Quelques tendances :

- taux d'emploi de personnes handicapés : 4,86% en 2010 à 5,74% en 2012 (données régionales) ;

- baisse des contributions payées par les collectivités dont le taux d'emploi de travailleurs handicapés est inférieur à 6% ;

- hausse du nombre d'aides versées aux collectivités par le FIPHFP pour aménager des postes de travail et améliorer les conditions de vie au travail des agents handicapés.

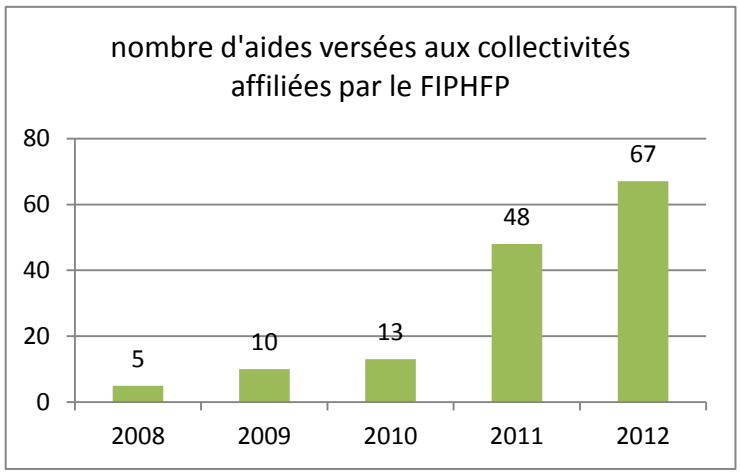

Le plan d'action proposé s'inscrit dans la continuité du plan 2011-2013 et il est complété par trois nouveaux axes :

- Rappel : informer les employeurs, les gestionnaires RH et l'ensemble des acteurs ;
- Rappel : réaliser les études préalables à l'aménagement des postes pour insérer ou maintenir les personnes en situation de handicap ;
- accroitre l'insertion durable de candidats travailleurs handicapés en les formant par l'intermédiaire du service Missions Temporaires (action expérimentale) ;
- favoriser le recrutement d'apprentis travailleurs handicapés ;
- développer une expertise accessibilité pour les locaux professionnels.

Au regard des nouveaux axes proposés, les pôles mobilisés pour la mise en œuvre des opérations seront les suivants :

- le Pôle Emploi Territorial pour les actions de recrutement ;
- le Pôle Santé au Travail pour les actions d'information et de sensibilisation, de maintien dans l'emploi et d'accessibilité.

La convention avec le FIPHFP prévoit la conclusion d'une convention de partenariat avec Cap Emploi, opérateur public de placement des travailleurs handicapés ; l'interlocuteur local en Morbihan est l'ADIEPH (Association pour le développement de l'insertion et de l'emploi des personnes handicapées du MORBIHAN).

Les membres du CHSCT prennent acte de cette seconde convention CDG/FIPHFP 2014-2016.

Convention CDG/Fonds National de Prévention : bilan d'étape sur la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels

La convention FNP 2012-2014 a pris effet le 1er juin 2012. Le bilan permet d'établir clairement l'avancée des démarches de prévention dans les collectivités.

A ce jour, **59** collectivités et établissements publics locaux ont bénéficié de l'accompagnement individualisé du Centre de Gestion dans la mise en place de leur document unique. La répartition de ces démarches de prévention s'établi comme suit :

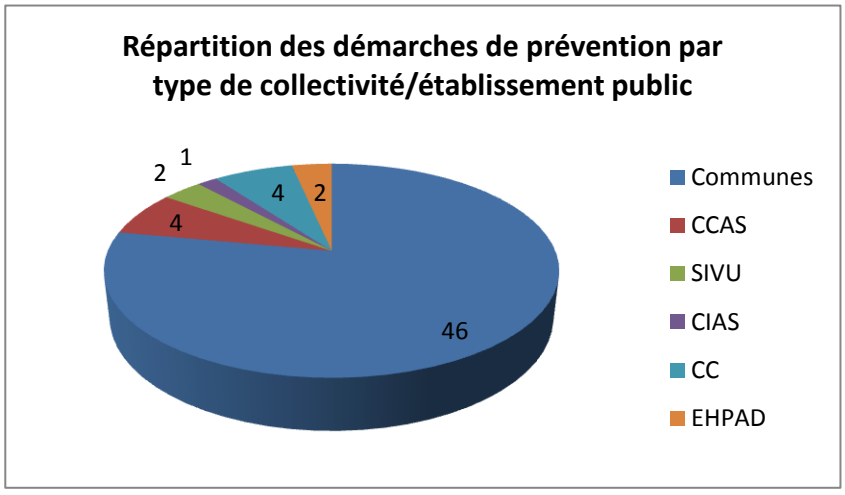

Le profil type de la structure engageant une démarche de prévention est une commune d'environ 20 agents.

L'effort souhaité par le CHSCT d'accompagner les plus petites collectivités est atteint avec 25 démarches de prévention opérées dans des structures de 10 agents ou moins. La plus petite collectivité est une commune de 2 agents tandis que la plus grande est une communauté de communes de 160 agents.

Chaque collectivité affiliée au Centre de Gestion sollicite l'avis du CHSCT départemental. Ainsi, 48 communes, CCAS ou autres structures ont reçu un avis favorable de l'instance consultative.

Le groupe de travail est composé, en plus de l'agent du Centre de Gestion, d'un élu référent, du directeur général des services et de l'assistant de prévention.

Les démarches de prévention opérées dans d'autres collectivités, avec le soutien des ACFI du Centre de Gestion, sont au nombre de **7**.

66 nouveaux documents uniques ont été finalisés dans le cadre de la convention FNP 2012-2014, soit un taux de réalisation de 46,5 %.

Les membres du CHSCT prennent connaissance du bilan d'étape sur la mise en œuvre du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Désignations des assistants de prévention

Rappel : En application de l'article 4 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié.

- Comme de Le Bono
- Commune de Surzur

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail prennent acte des désignations de deux nouveaux agents.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.